

Procès-verbal
du conseil d'administration
du 3 mars 2021

Cette réunion s'est déroulée à la salle de la Mairie.
Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 16 h 05.

présents :
AUBERTIN Guillaume, AUBERTIN Jean-Pierre, BIDAL Hervé, COLON Yvon, FAVRE Jean-Michel, GILLOT Corinne, MANNEAU Gilles, PIERNOT Bernard, TABELLION Brigitte

Jean-Pierre AUBERTIN remercie Hervé pour la mise à disposition de la salle et à tous les présents d'avoir répondu favorablement à son invitation. Cette heure est inhabituelle mais les mesures sanitaires en place l'imposent.

Ordre du jour:

- . Approbation du procès-verbal du CA du 9 décembre 2020
- . Retour sur les manifestations et activités de l'année 2020
- . Subventions communales
- . Organisation de l'assemblée générale 2021
- . Point sur les dossiers en cours
- . Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 décembre 2020

Aucune remarque sur le procès-verbal du conseil d'administration du 9 décembre 2020, il est adopté à l'unanimité.

2. Les manifestations et activités de l'année 2020

Le président rappelle les différentes activités que l'association a réalisé au cours de l'année 2020. Malgré toutes les contraintes survenues, l'association a été très active et a encore démontré un beau dynamisme._

Manifestations réalisées

- . samedi 8 février : assemblée générale qui a rassemblé 78 personnes dont les 2 sénateurs des Vosges, les 2 conseillers départementaux de notre canton et une conseillère régionale.
- . dimanche 9 février : exposition à la salle des fêtes de notre village. Environ 150 personnes ont découvert la maquette de l'abbaye et une œuvre d'art sculptée par la manufacture HENRYOT de Liffol
- . samedi 25 juillet : dans le cadre du programme culturel estival de la Communauté de Communes de l'Ouest des Vosges, 10 personnes non habitantes de Pargny ont découvert le patrimoine immobilier de Pargny.

- . samedi 29 août : même programme que le 25 juillet et ce sont 12 personnes que nous avons reçues.
- . dimanche 20 septembre : journées européennes du patrimoine, plus de 30 personnes sont venues découvrir ou redécouvrir notre abbaye.

Manifestations préparées non réalisées

- . concert du chœur d'hommes du groupe Faridol
- . juin-juillet : exposition au musée de Liffol le Grand
- . 1^{er} et 2 août : exposition à Prez sous Lafauche
- . 26 août : exposition à l'ancienne fonderie de cloches à Robécourt

Recherches historiques et écriture de l'histoire de Pargny

- . Noémie LENOTRE présente avec succès son mémoire de master sur l'abbaye et obtient l'excellente note de 17 sur 20
- . 16 juillet : prospection géophysique sur le site de Mureau qui a permis de découvrir l'existence de fondations de bâtiments de l'abbaye.
- . Anaïs JEANNIN, étudiante en master lettres, traduit nos archives écrites en latin. A ce jour plus de 50 pages ne nous sont plus inconnues.
- . Ecriture de l'histoire de l'école à Pargny au cours des siècles derniers.
- . Poursuite des recherches sur l'histoire de l'abbaye. Au fur et à mesure de notre travail, nous avons les preuves que cet établissement religieux était monumental aussi bien du point de vue de l'architecture, de la culture, du culte et au niveau social.
- . Il ne faut pas oublier les 23 demi-journées effectuées auprès des vestiges de l'abbaye afin d'appropriier les lieux et de les préparer aux futurs travaux. 18 personnes ont participé à cette tâche.

L'ensemble du conseil félicite et remercie tous les bénévoles qui œuvrent sans compter.

3. Subventions communales

31- subvention de fonctionnement

Le président lit l'article 20210215 04, du compte-rendu du conseil municipal de Pargny sous Mureau du 15 février 2021, à savoir :

« Vu, le contexte sanitaire 2020 et 2021, les associations n'ont fait aucune manifestation. Le Maire propose donc de ne pas verser cette année, la subvention aux trois associations : La Vallée de Mureau, L'Amicale de Sapeurs Pompiers de Pargny et l'association Pargny Vie et Patrimoine et que la somme allouée en 2020 leur servira pour 2022 si le contexte le permet. »

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas verser de subvention à ces 3 associations.

Le Président précise qu'au regard de ce paragraphe, cette décision de non versement de subvention de fonctionnement, n'est pas seulement valable pour l'année 2021 mais aussi pour l'année 2022.

Le Président exprime son incompréhension devant une telle décision et déclare avoir du mal

de comprendre ces faits. Cette décision a été prise sur des arguments et faits totalement faux. De plus, le Maire, Hervé BIDAL est membre du conseil d'administration, par cette situation, il participe à toutes les prises de décision et il est destinataire des comptes rendus de ces conseils qui rappellent les décisions prises et relatent les déroulements de toutes les activités et manifestations réalisées par l'association.

La décision du conseil municipal a été prise à l'unanimité bien que sur les 8 personnes présentes pour ce vote, 2 sont adhérentes à l'association et que 2 autres sont épouses d'adhérents.

Le Président rappelle aussi que toutes les manifestations paraissent dans la presse locale et font l'objet de dépôt de flyers dans les boîtes aux lettres de habitants de Pargny.

Hormis, Hervé, les membres du conseil sont surpris de cette décision et du motif invoqué.

Au cours de la discussion, il est même invoqué que pour les 2 autres associations si malheureusement elles n'ont pu organiser leurs manifestations, elles ont dû assumer leurs frais fixes. Et que c'est un manque de reconnaissance de l'action de bénévoles qui œuvrent pour le bien-être de nos habitants de notre village.

Après que chaque membre ait pu s'exprimer, il est décidé à l'unanimité que le président adresse un courrier à Monsieur le Maire et l'ensemble des membres du conseil municipal afin d'exprimer leur surprise et la demande d'un réexamen de cette décision.

32- subvention d'investissement

Le président informe les membres du conseil d'administration que la municipalité réunie en date du 15 février 2021, a inscrit au budget primitif un montant de 5000 euros pour aider l'association à poursuivre la sauvegarde des vestiges de l'ancienne abbaye.

Une lettre de remerciement sera envoyée aux élus.

4. Organisation de l'assemblée générale 2021

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et contrairement à l'espoir exprimé lors du conseil d'administration du 9 décembre dernier, les membres décident exceptionnellement de ne pas organiser une assemblée générale cette année à l'image des assemblées générales précédentes.

Le rapport moral du président et le rapport financier du trésorier seront envoyés par voie informatique ou postale selon si les adhérents sont titulaires ou non d'une adresse électronique.

Il n'y aura qu'une partie statutaire, la partie informative dont le thème aurait dû être l'histoire de l'école sera présentée ultérieurement.

Le conseil d'administration propose au vote des adhérents :

- de maintenir la cotisation d'adhésion pour 2021 à 10 € par adhésion
- le mandat des administrateurs suivant TABELLION Brigitte, FAVRE Jean-Michel, AUBERTIN Jean-Pierre arrive à son terme. Ils souhaitent s'engager pour un nouveau mandat : ils soumettent leur candidature aux votes des adhérents.

Noémie LENOTRE est proposé afin d'occuper le poste d'administratrice laissé libre par la démission de Samuel BAUDY.

- il sera aussi demandé quitus aux adhérents pour les administrateurs.

En donnant quitus, les adhérents reconnaissent que les administrateurs se sont acquittés de leur charge conformément aux statuts et objectifs de l'association.

Chaque adhérent enverra son bulletin de vote soit par voie informatique ou postale à l'adresse du siège de l'association (27, rue des Clous 88350 PARGNY sous MUREAU) ou en mains propres à un de membres du bureau de l'association à savoir MANNEAU Gilles, AUBERTIN Guillaume, AUBERTIN JeanPierre.

5. Point sur les dossiers en cours

- Rencontre avec les représentants du service régional d'archéologie de Lorraine

La rencontre avec M. MARION responsable du service régional d'archéologie de Lorraine prévue le jeudi 5 novembre dernier sur le site de l'abbaye n'a toujours pas eu lieu en raison de la situation sanitaire actuelle et des mesures gouvernementales mise en place.

Cette rencontre prévue de longue date a pour objet :

- . Rôle éventuel de la DRAC dans nos projets
- . Suivi du travail de Noémie
- . Promotion du site de cette ancienne abbaye
- . Conseils

-Rencontre avec la DDT (Direction Départementale des Territoires)88 et la police de l'eau

La rencontre avec M. DELBECQUE du service environnement de la Direction Départementale des Territoires des Vosges et avec M. LAFON de la « Police de l'Eau » responsable de l'unité territoriale de la plaine prévue le lundi 2 novembre dernier a été reportée et aura lieu au cours de l'année 2021 quand la situation sanitaire et les mesures gouvernementales le permettront.

Cette rencontre concerne notre intervention sur le lit du ruisseau de Mureau dans le cadre des travaux prévus lors de la 2ème tranche de travaux de sauvegarde des vestiges de l'abbaye.

- Le lycée Camille CLAUDEL de Remiremont

Gilles et Jean-Pierre ont rencontré le 5 janvier 2021, les responsables de ce lycée. Ils acceptent avec les personnes (élèves, apprentis, stagiaires de la formation continue) en formation aux métiers de la pierre de réaliser la restauration des « décors » de la porte de notre ancienne abbaye.

-La vie au sein de l'abbaye

Mme Catherine GUYON, maître de conférence à l'université de Lorraine, spécialiste de l'histoire médiévale et en particulier des ordres monastiques doit présenter aux étudiants dont elle a la responsabilité la possibilité pour l'un d'entre eux

d'avoir comme sujet de mémoire en master l'étude de la vie au sein de l'abbaye de Mureau.

-Les travaux de nettoyage du site de l'abbaye

Les travaux de préparation des travaux de la 2ème phase de sauvegarde ont repris grâce à la tenacité et la motivation d'une dizaine de bénévoles.

- Le programme culturel estival 2021 de l'Office du Tourisme

Le conseil décide de répondre favorablement à l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges pour participer au programme culturel estival 2021 et de continuer de faire découvrir ou redécouvrir le village. Il sera proposé les dates suivantes : samedi 31 juillet et samedi 21 août.

- Expositions

Le conseil décide aussi de répondre favorablement aux éventuelles demandes de participation à des expositions organisées par d'autres associations telles que celles de Lafache, Robécourt, musée de Liffol, Prieuré de Châtenois.

- Concert du chœur d'hommes du groupe Faridol

Il est pour l'instant programmer le dimanche 6 juin 2021 à 16h00.

- Statue Notre dame de Mureau

Le projet de « partage » de la statue de Notre Dame de Mureau réalisée par la manufacture HENRYIOT n'est pas mûr. Le conseil décide de sursoir la décision.

- travaux de recherches historiques

Le conseil valide les propositions du groupe « chercheurs-écrivains » à savoir :

- . Poursuite du travail sur l'histoire de l'abbaye
- . Poursuite du travail sur « avant l'abbaye à Mureau », mais devant la faible quantité de documents à notre connaissance, ce travail va bientôt s'achever. Nous espérons que cela n'est que provisoire.
- . Démarrage du travail sur l'agriculture à Pargny

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil fut clos à 17 heures 30.

Le secrétaire
Guillaume AUBERTIN



Le Président
Jean-Pierre AUBERTIN

